



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.770**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110711-16143- DE-1-1_0
Date de signature : 13/07/11
Date de réception : mercredi 13 juillet 2011
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI - AVENANT AU MANDAT  
DE GESTION**

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Helliot BRAMI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à M. André GUINDE

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Sylvaine DI CARO, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Françoise TERME

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la VilleD.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la VilleRAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 11/07/11

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Patricia LARNAUDIE

-

**Politique Publique** : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**OBJET** : EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI - AVENANT AU MANDAT DE GESTION - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° 2011.68, le Conseil Municipal a adopté en séance publique le 31 janvier 2011 une convention de mandat de gestion avec l'EPCC Ecole Supérieure (ESA) d'Art Félix Ciccolini.

Il convient d'apporter quelques aménagements et précisions quant à l'exécution du dit-mandat de gestion sur 3 points : assurances, exécution budgétaire de l'EPCC, modalités d'exécution de la rémunération du directeur et du futur secrétaire général de l'EPCC.

L'avenant précise la mission exercée par la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux dans la gestion des assurances entre la Ville et l'EPCC, en dissociant les garanties incluses dans les contrats d'assurance de la Ville et celles souscrites par la Ville pour le compte de l'EPCC ainsi que les régularisations financières induites.

En matière budgétaire, l'année de création de l'EPCC, le budget prévisionnel avec son annexe détaillée joint à l'avenant n°1, qui va être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'EPCC, a été effectué sur la base des dépenses et des recettes effectivement réalisées par la Ville en 2010.

L'année 2011 étant une année de transition, c'est la Ville qui continuera d'exécuter les dépenses et les recettes pour le compte de l'EPCC

L'exécution budgétaire fera l'objet d'écritures simplifiées en fin d'année entre la Ville et l'EPCC sur la base d'un état récapitulatif des dépenses et recettes effectivement réalisées.

Durant la durée du mandat de gestion, les biens meubles restant propriétés de la Ville, le budget de l'EPCC ne supportera pas les amortissements.

L'avenant prévoit par ailleurs certaines dispositions quant aux modalités d'exécution du paiement du directeur de l'EPCC et du secrétaire général .

Lors de son premier Conseil d'Administration le 12 mai l'EPCC ESA Félix Ciccolini a créé le poste de directeur de l'EPCC et a proposé ce poste à l'actuel Directeur.

Les statuts de l'EPCC en application de la loi 2006-723 du 22/06/2006 prévoient à l'article 12 que le poste de direction soit un poste de contractuel. L'actuel Directeur, titulaire de son poste, ne peut donc y prétendre que par voie de détachement.

Par ailleurs, le secrétaire général de l'EPCC est actuellement en cours de recrutement et dépendra d'ores et déjà du personnel propre de l'établissement, tout comme le directeur.

La liquidation de leurs rémunération respectives devra faire l'objet d'un traitement comptable séparé.

Il est donc nécessaire d'intégrer cette disposition dans l'avenant à la convention de mandat de gestion afin de permettre à la Ville de rémunérer ce personnel pour la période de juillet à décembre 2011 sur la base d'un mémoire mensuel qui corresponde à leur rémunération.

C'est pourquoi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'avenant à la convention de mandat de gestion, ci-annexé ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à le signer.

**2011.770 - EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI - AVENANT AU  
MANDAT DE GESTION**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 41</b>
<b>Présents</b>	<b>: 34</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 6</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 41</b>
<b>Pour</b>	<b>: 41</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

Mme Odile BONTHOUX, Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Victor TONIN

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDAT DE GESTION ENTRE LA VILLE  
D'AIX EN PROVENCE ET L'ESA FELIX-CICCOLINI**

**Entre la Ville d'Aix en Provence**, représentée par Maryse JOISSAINS-MASINI ,Député-Maire d'Aix en Provence, habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 31 .01.2011.

**Et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle, l'Ecole Supérieure d'Art d'Aix Félix -Ciccolini**, représenté par son (sa) Président(e) en exercice, habilité (e) par une délibération du Conseil d'Administration en date du

L'article 2-1 est modifié comme suit :

2-1 : Détail des missions exécutées directement par chaque service municipal pour le compte de l'ESA d'Aix en Provence Félix Ciccolini :

Direction des Affaires juridiques et du contentieux.

- conseil juridique
- gestion des assurances :
  - bâtiment, mobilier et matériel pédagogique
  - responsabilité civile
  - responsabilité des agents et des élus
  - assurance véhicules automobiles
- souscription par la Ville pour l'EPCC et gestion du contrat risques statutaires (risques liés aux décès et frais médicaux suite à accidents du travail)

L'article 4 est remplacé comme suit :

Article 4 :Dispositions financières

4-1 : Le budget primitif de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art est joint au présent avenant. Les dépenses et recettes prévisionnelles sont détaillées par nature en annexe du budget primitif .

Durant la durée du mandat de gestion, les biens d'équipements demeurant propriété communale, la Ville continuera à assurer ces dépenses et supportera la charge des amortissements.

4-2 : Néanmoins, à titre transitoire,sur l'exercice 2011 , la totalité des dépenses et des recettes continuera à être payée et recouvrée sur le budget de la Ville. En fin d'année,celles-ci feront l'objet d'écritures simplifiées de régularisation comptables entre le budget de l'EPCC et celui de la Ville sur la base d'un état récapitulatif des dépenses et des recettes effectivement exécutées.

A compter de 2012, l'ensemble des écritures comptables s'effectuera directement sur le budget de l'EPCC .

4-3 : Le coût des missions exercées directement par les services municipaux et relevant de l'article 2.1, est établi sur la base d'une évaluation des moyens déployés (frais de personnel, frais de fonctionnement, frais indirects) et donne lieu à un remboursement par l'EPCC.

4-4 : En matière d'assurances, pour la couverture des risques intégrés aux contrats de la Ville, l'EPCC remboursera à la Ville les sommes dues à ce titre. La refacturation sera effectuée en fonction des paramètres fixes des primes propres à chaque contrat. Les sommes perçues par la Ville suite à indemnisations des sinistres garantis au titre de la responsabilité civile et de la responsabilité agents/élus seront reversées en intégralité à l'EPCC.

4-5 : Sur l'exercice 2011, à compter du 01,07,2011 , la rémunération du directeur de l'EPCC en qualité de personnel propre de l'EPCC, sera liquidée sur la base d'un mémoire mensuel .De même, dès recrutement du secrétaire général de l'EPCC, sa rémunération sera liquidée de la même façon.

Fait à Aix en Provence le

Le Député-Maire d'Aix en Provence

Le Président de l'EPCC

Maryse JOISSAINS-MASINI

**BUDGET PRIMITIF 2011 DE L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI**  
**PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général		70	Prod. des services, du domaine et ventes div.	
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	2 483 933			
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts et taxes	
			74	Dotations et participations	
			74741	Participations - Commune	1 605 934
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
			7788	Produits exceptionnels divers	877 999
68	Dotations aux provisions		78	Reprises sur provisions	
014	Atténuations de produits		013	Atténuations de charges	
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>2 483 933</b>	<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 483 933</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre section		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 483 933</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 483 933</b>

**BUDGET PRIMITIF 2011**  
**PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement		13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées		16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
204	Subv. d'équipements versées (hors opé)		204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles (hors		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		23	Immobilisations en cours	
26	Particip. et créances rattachées à des		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°...				
45...1.	Opé. c/ de tiers n°... (1 ligne par opé.)		45...2.	Opé. c/ de tiers n°... (1 ligne par opé.)	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections		040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>	<b>0</b>		<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>	<b>0</b>



ANNEXES AU BUDGET EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI  
 CHARGES PAYEES PAR LA VILLE ET RECETTES RECOUVREES PAR CELLE-CI POUR LE COMPTE DE L' ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI

<b>DEPENSES</b>	<b>COMPTE VILLE</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Gestion</b>	<b>Montants € TTC</b>	<b>Mode de calcul</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>CHARGES PERSONNEL</b>	641-645	Masse salariale totale des agents	DRH	2 160 000	
	6184	Formation	DRH	2 250	
	6185-6251	Remboursements Frais de mission et déplacements (MS)	DRH	23 500	Calcul sur les 12 derniers mois Ne tient pas compte des recettes
	6188	Chèques déjeuner (MS)	DRH	42 260	Part patronale si effectif constant (sur la base d'un ticket à 8 €)
	6336	Cotisation obligatoire	DRH	33 000	CDG 13
	6455	Assurance RC personnel (MS)	Juridique	7 000	calculé sur la masse salariale (47 agents)
	6474	Caisse d'entraide (MS)	Caisse entraide	15 650	subvention 313/agent employeur + frais gestion 20/agent
	6475	Médecine du travail (MS)	DRH	7 250	100 €/agent tous les 2 ans 60 agents x100 : 2= 3 000 €
<b>CHARGES PERSONNEL</b>		<b>TOTAL</b>		<b>2 290 910</b>	

ANNEXES AU BUDGET EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI  
 CHARGES PAYEES PAR LA VILLE ET RECETTES RECOUVREES PAR CELLE-CI POUR LE COMPTE DE L' ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI

<b>FONCTIONNEMENT DIRECT</b>					
Moyens Généraux	6261	Affranchissements postaux	Moyens Généraux	3 000	Courrier régulier : en moyenne 40 envois/lettre par mois
Moyens Généraux	60636	Vêtements de travail (+ EPI)	Moyens Généraux	500	EPI exceptionnels fournis en 2010
Moyens Généraux	60632	Fournitures administratives	Moyens Généraux	5 500	4 500 fournitures administratives et 1000 produits entretien
Moyens Généraux	6236	Photocopie et impression (imprimerie. Municipale)	Moyens généraux	1 000	400 maintenance copieurs + 600 imprimerie
	617	Études informatiques		8 500	étude du schéma directeur, mise en place du WIFI
Locaux	6283	Entretien et nettoyage	Moyens Généraux	38 170	Estimation 2011
Véhicules de service	60622	Carburant + carte autoroute	Garage	2 500	3 véhicules + un scooter
Véhicules de service	61551	Maintenance	Garage	5 000	Dont sinistre
Assurances	616	Assurance véhicules	Garage	1 800	
Assurances	616	Assurance Bâtiments	Juridique	4 800	6210 m²
Assurances	616	Matériel pédagogique et toutes assurances	Juridique	20 000	à voir, y compris RC locataire

ANNEXES AU BUDGET EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI  
CHARGES PAYEES PAR LA VILLE ET RECETTES RECOUVREES PAR CELLE-CI POUR LE COMPTE DE L' ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI

Juridique	6226	Conseil juridique	Études Juridiques	1 500	
Bâtiments	61522	Contrôles bâtiments	Bâtiments communau	500	
Bâtiments	61522	Maintenance préventive	Bâtiments communau	1 500	
Bâtiments	61522	Maintenance corrective	Bâtiments Communau	4 000	
Fluides	60621	Gaz GDF	Bâtiments Communau	13 500	
Fluides	60611	Eau	Service Eaux	8 200	Estimation 2010
Fluides	60612	Électricité EDF	Bâtiments Communau	16 000	Moyenne sur les 2 dernières années
Téléphonie	6262	Communications + maintenance	Bâtiments Communau	2 000	Communications 1000+Directeur 450+Maintenance 550
Sécurité, conformité		Visites sécurité, locaux	Hygiène Sécurité	673	- visite ACFI CDG13 : 613 € - journée CNFPT formation continue
Fournitures	60632	Quincaillerie, petit matériel et outillage	direct	32 000	
Fournitures	6065	Livres et dvd et cd	direct	1 000	
Fournitures	6067	fournitures scolaires	direct	2 700	
Services extérieurs	6132	locations immobilières	direct	1 000	
Services extérieurs	6135	locations mobilières	direct	5 500	

ANNEXES AU BUDGET EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI  
CHARGES PAYEES PAR LA VILLE ET RECETTES RECOUVREES PAR CELLE-CI POUR LE COMPTE DE L' ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI

Services extérieurs	61558	entretien et réparation matériels	direct	2 400	
Services extérieurs	6182	abonnements	direct	4 400	
Services extérieurs	6185	Frais de colloques et séminaires	direct	650	
Services extérieurs	6188	repas cafétéria	direct	9 600	convention Caisse des Écoles
Autres services extérieurs	6228	divers honoraires et rémunérations	direct	9 700	
Autres services extérieurs	6236	catalogues et imprimés	direct	5 000	En 2010 achats livres
Autres services extérieurs	6237	Publications – insertions presse	direct	600	
Autres services extérieurs	6247	Transports collectifs	direct	1 700	
Autres services extérieurs	6257	Réceptions	direct	2 000	
Autres services extérieurs	6262	Frais de télécommunications	direct	9 000	internet
Autres services extérieurs	6714	Bourses et prix	direct	5 300	
Autres services extérieurs					
<b>FONCTIONNEMENT DIRECT</b>		<b>SS TOTAL</b>		<b>193 023</b>	

ANNEXES AU BUDGET EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI  
CHARGES PAYEES PAR LA VILLE ET RECETTES RECOUVREES PAR CELLE-CI POUR LE COMPTE DE L' ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI

<b>TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT PAYEES PAR LA VILLE</b>		<b>TOTAL</b>		<b>2 483 933</b>	
----------------------------------------------------------------------	--	--------------	--	------------------	--

<b>RECETTES</b>				
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>COMPTE VILLE</b>			
	74718	Subvention VAE		6 500
	7477	Subvention Erasmus		6 000
	74718	Subvention de fonctionnement DRAC		175 000
	757	Redevance Cafétéria		4 000
	7388	Taxe d'apprentissage		300
	74751	Fonds de concours culture CPA		596 199
	7067	Droits d'inscription des étudiants		90 000

ANNEXES AU BUDGET EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI  
CHARGES PAYEES PAR LA VILLE ET RECETTES RECOUVREES PAR CELLE-CI POUR LE COMPTE DE L' ECOLE SUPERIEURE D'ART FELIX CICCOLINI

<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT ENCAISSEES PAR LA VILLE</b>		<b>TOTAL</b>		<b>877 999</b>
--------------------------------------------------------------------------	--	--------------	--	----------------